

CHARGE DE PROJETS

SERVICE PREVENTION

1. MISSION

Sous l'autorité du fonctionnaire de prévention, vous mettez en place des projets dans le cadre des objectifs de prévention et de proximité fixés par les autorités communales et régionales, vous en assurez le suivi en partenariat avec les intervenants internes et externes. Vous participez aux projets mis en place par vos collègues du Service de Prévention.

2. DESCRIPTION DES TACHES

- Etablir des projets à long terme et porteur de sens, répondant aux besoins de la commune notamment par le biais de la prévention sociale et visant à augmenter la qualité de vie au sein des quartiers
- Participer aux projets du Service de Prévention (ex : école des devoirs)
- Collaborer étroitement avec les acteurs locaux (tissu associatif, autres services communaux, organismes et institutions) et favoriser de nouvelles actions en synergie avec ces partenaires

3. COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire
- Bilinguisme Français-Néerlandais (détenteur du brevet linguistique SELOR article 9§2 ou disposé à l'obtenir)
- Connaissance et expérience en gestion de projets
- Avoir de bonnes connaissances en informatique (Excel, Word)
- Excellentes compétences de communication à l'oral et à l'écrit
- Connaissance du milieu de la jeunesse et du milieu associatif et institutionnel
- Une première expérience utile à la fonction est souhaitée

4. COMPETENCES COMPORTEMENTALES

- Etre résistant au stress
- Savoir travailler en équipe et de manière autonome

- Esprit d'analyse, d'organisation, rigueur
- Sens des priorités
- Sens des responsabilités
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative
- Construire un réseau
- S'affirmer
- Savoir communiquer facilement avec tous types de publics (ex : jeunes, citoyens, etc.)

5. CONDITIONS CONTRACTUELLES

- Contrat à durée déterminée à temps plein
- Equilibre vie privée-vie professionnelle (horaire variable de 37h30 par semaine)
- Rémunération selon les barèmes du secteur public (échelle A1 – 35.968,83 € bruts annuels indexés sans ancienneté)
- Congés selon ancienneté (à partir de 26 jours + 7 jours de congés extra-légaux)
- Abonnement STIB offert + Intervention à 100% dans les frais de transports en commun pour les trajets domicile-travail
- Intervention à 50% dans l'assurance hospitalisation

Intéressé(e) ? Veuillez envoyer votre CV et LM jusqu'au 17 juin 2018 à l'attention de Madame Laurence WILLEMAERS (lwillemaers@ganshoren.irisnet.be)